

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 16 FÉVRIER 2023

N° 2023-61 AMÉNAGEMENT DU SENTIER D'AMANÉA – CONCEPTION ET RÉALISATION D'UNE ŒUVRE – WILL MENTER

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

Vu la délibération n° 138/10 du 1^{er} décembre 2010 décidant l'aménagement touristique des lacs,

La Communauté de Communes s'occupe de l'aménagement touristique et de la mise en place d'activités autour des 3 lacs du Pays de Chantonnay : les lacs de l'Angle Guignard à Chantonnay, de Rochereau à Sigournais et de la Vouraie à Bournezeau et Saint Hilaire le Vouhis.

La Communauté de Communes a aménagé en 2020 le Sentier d'Amanéa situé au lac de la Vouraie. Afin d'apporter de la nouveauté sur ce site touristique, la collectivité souhaite installer une nouvelle œuvre qui sera conçue et installée par Will Menter

La Présidente accepte le devis de Will Menter pour un montant de 2 452 € TTC.

À CHANTONNAY, le 16 février 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 17/02/2023.